



## LE RÉSEAU DE PHARMACIES PRIVILÉGIÉES SSQ

*Parce qu'au-delà des économies, il y a la santé de vos employés*

Chez SSQ, notre objectif est d'assurer une utilisation optimale des médicaments en maximisant la guérison des assurés tout en contrôlant les coûts associés aux différents traitements spécialisés.

C'est pourquoi, en collaboration avec notre partenaire HealthForward, nous sommes heureux de mettre à votre disposition notre nouveau *Réseau de pharmacies privilégiées SSQ*. En plus de contribuer à la pérennité du régime d'assurance en diminuant les coûts reliés aux frais de médicaments en autorisation préalable, le *Réseau* offre des mesures de soutien et d'accompagnement pour vos employés qui en ont besoin.

À vous d'en profiter!

### 1 LE RÉSEAU EN UN COUP D'ŒIL

#### LES AVANTAGES

##### LIMITER L'AUGMENTATION DES COÛTS DES MÉDICAMENTS

Les médicaments en autorisation préalable sont souvent très onéreux. Le *Réseau de pharmacies privilégiées SSQ* aide à contrôler la hausse des coûts de ces médicaments en proposant des pharmacies qui offrent des tarifs avantageux. En plus de constater une diminution des frais à payer lorsqu'ils réclameront pour un médicament en autorisation préalable, les employés pourront bénéficier de l'expérience et des connaissances des pharmaciens spécialisés pour ce type de réclamation.

##### OFFRIR UN SOUTIEN AU PATIENT

Les employés qui réclament pour des médicaments en autorisation préalable ont souvent une santé précaire et ont déjà énormément de préoccupations. Notre partenaire HealthForward est là pour les soutenir, et ce, de différentes façons :

- **En guidant l'employé vers une pharmacie membre du Réseau de pharmacies privilégiées SSQ;**
- **En effectuant des suivis auprès des patients et des médecins traitants** afin de s'assurer que la prise du médicament se fait selon les exigences requises;
- **Voir à l'efficacité du traitement** et s'assurer que les éléments pouvant y nuire soient corrigés grâce au soutien nécessaire;
- **En dirigeant l'employé vers un programme de soutien** offert par la compagnie pharmaceutique en fonction du médicament réclamé, au besoin;
- **Et plus!**

# 2

## FOIRE AUX QUESTIONS

### QU'EST-CE QU'UN MÉDICAMENT EN AUTORISATION PRÉALABLE?

Un médicament en autorisation préalable est un médicament qui nécessite une approbation avant de pouvoir être réclamé par un employé. Il est souvent très onéreux et réservé au traitement de maladies chroniques et complexes. C'est pourquoi il est très intéressant d'opter pour une mesure de contrôle des coûts comme le *Réseau des pharmacies privilégiées SSQ*.

Toutefois, le processus d'autorisation préalable ne sert pas qu'à engendrer des économies. Il permet également de confirmer que le médicament prescrit et son usage satisfont les critères d'autorisation préétablis, tenant compte de l'indication reconnue par Santé Canada d'assurer le bien-être du patient.

Une autorisation préalable pour un médicament signifie que le coût du médicament est couvert si :

- l'assuré fournit un formulaire médical (demande d'autorisation);
- la condition médicale et l'indication thérapeutique correspondent aux critères d'utilisation établis pour ce médicament.

### POURQUOI OPTER POUR LE RÉSEAU DE PHARMACIES PRIVILÉGIÉES SSQ?

Le *Réseau* permet une réduction du coût des réclamations autant pour l'employé que pour le preneur. Les pharmacies membres du *Réseau* ont accepté de diminuer la marge bénéficiaire qui s'applique aux médicaments en autorisation préalable, ce qui représente des économies potentielles pour le preneur. L'employé, quant à lui, pourra constater que la différence entre le montant couvert par son régime d'assurance et le montant à payer au moment de la réclamation sera également moindre.

### EST-CE QUE LE RÉSEAU S'APPLIQUE À TOUS LES MÉDICAMENTS?

Le *Réseau de pharmacies privilégiées SSQ* est applicable uniquement pour certains médicaments en autorisation préalable et ne s'applique pas pour tous les médicaments couverts par le régime d'assurance collective de l'employé.

### QUI PEUT OPTER POUR LE RÉSEAU DE PHARMACIES PRIVILÉGIÉES?

Tous les preneurs ayant des employés domiciliés à l'extérieur de la province du Québec.\*

### LE RÉSEAU EST-IL OBLIGATOIRE OU FACULTATIF?

Le *Réseau* est facultatif pour le preneur. Tous les preneurs qui y sont admissibles peuvent choisir d'y souscrire ou non, en fonction de leurs besoins. Une fois l'adhésion au *Réseau* complétée, l'employé est tenu de réclamer dans une pharmacie membre du *Réseau*, plus précisément celle qu'il aura sélectionnée avec l'aide de notre partenaire HealthForward.

### EST-CE QUE LES EMPLOYÉS POURRONT RÉCLAMER DANS UNE PHARMACIE QUI N'EST PAS MEMBRE DU RÉSEAU?

Pour qu'un employé soit remboursé pour un médicament en autorisation préalable, la réclamation doit être envoyée électroniquement par une pharmacie privilégiée. Celles-ci sont au fait de tous les détails concernant le processus de réclamation des médicaments en autorisation préalable et seront en mesure d'offrir le soutien nécessaire au besoin. Si un employé réclame dans une pharmacie qui n'est pas membre du *Réseau*, il y aurait un refus de remboursement.

### QUEL EST LE LIEN ENTRE SSQ GROUPE FINANCIER ET SON PARTENAIRE HEALTHFORWARD?

HealthForward et SSQ Groupe financier sont partenaires pour la mise en place du *Réseau de pharmacies privilégiées SSQ*. En plus d'administrer le *Réseau*, HealthForward guide l'employé vers la meilleure pharmacie disponible en fonction de ses besoins et assure le suivi de son dossier.

### SI J'ADHÈRE AU RÉSEAU, EST-CE QU'UNE MODIFICATION DE MON CONTRAT EST REQUISE?

Aucune modification au contrat n'est nécessaire lors de l'adhésion au *Réseau*.

### COMMENT LE RÉSEAU PRÉVOIT-IL COORDONNER LES PRESTATIONS POUR LESQUELLES SSQ EST DEUXIÈME PAYEUR?

Le *Réseau de pharmacies privilégiées SSQ* ne s'applique pas pour les réclamations pour lesquelles SSQ est deuxième payeur.

## DES QUESTIONS?

Pour toutes questions ou pour plus de détails sur le *Réseau de pharmacies privilégiées SSQ* et ses économies potentielles, consultez votre représentant des ventes SSQ.

\* Pour plus d'informations sur les exclusions ou limitations du *Réseau de pharmacies privilégiées SSQ*, veuillez vous référer à votre représentant des ventes SSQ.